Cas pratique Uchronique

Par **XLexiusX**, le **13/02/2015** à **15:21**

Bonjour,
J'ai un cas pratique Uchronique à faire pour Lundi. J'aurais voulu avoir un peu d'aide pour une question plutôt simple en apparence car je n'arrive plus à avancer et j'aurais bien besoin de quelques avis [smile7]
Que ce serait t'il produit si à l'heure actuel, le président de la république était toujours élu par un collège électoral ?

Et donc si le référendum du 28 octobre 1962 avait été un echec.

Merci d'avance !! [smile4]

Par **Hannibal**, le **15/02/2015** à **16:29**

Cas pratique de Monsieur Mouzet, n'est-ce pas ? :P

Moi je suis parti sur quel serait le mode d'élection du Président, donc toujours le collège électoral avec l'article 6 et 7 initiaux.

Après, je pensais à l'issu de ce référendum. On sait qu De Gaulle les considère comme l'expression de la souveraineté du peuple mais il les utilise aussi comme une question de confiance.
De ce fait, si ce référendum est un échec, on peut fortement penser qu'il aurait le 29 octobre donné sa démission comme il le fera en 1969 en réalité..
Et par la même occasion, l'usage de l'article 11 qui avait suscité un débat mais dont on a admis la validité avec l'accord du peuple, est avec un échec fortement remis en cause et par ce fait non accepté pour les révisions constitutionnelles.

...

Par **alket**, le **19/02/2015** à **12:58**

ouè effectivement, il y a que Mouzet qui est assez barge pour donner ce genre de cas pratique! ^^
perso, j'ai développé 3 points:

-référendum: utilisation de l'art.11 à l'égard de l'art.89 qui prévoit la révision de la Constit.; le fait qu'il utilise le référendum comme question de confiance.
-petite comparaison entre le suffrage indirect/le suffrage universel direct
- eventuellement la démission de DG, comme en 69

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés